



Assemblée des Premières Nations

Assemblée extraordinaire des Chefs 2024

3-5 décembre 2024 • Centre Rogers, Ottawa (Ontario)

Guide à l'intention des Chefs et des mandataires - Vote électronique à l'Assemblée extraordinaire des Chefs (AEC) de l'Assemblée des Premières Nations (APN)

Tous les votes à l'occasion de la prochaine Assemblée extraordinaire des Chefs (AEC) de l'Assemblée des Premières Nations (APN), qui se tiendra du 3 au 5 décembre 2024, se dérouleront par voie électronique, tant pour les Chefs que pour les mandataires présents en personne ou virtuellement. Ce guide fournit des instructions détaillées sur le processus de vote.

Mise à jour importante

- Le vote par Zoom ne sera plus utilisé pour le vote en ligne.
- L'équipe de distribution de l'APN ne procédera plus au dépouillement manuel des voix.
- Tous les votes seront traités par la plateforme de vote électronique de l'APN.
- Un téléphone, une tablette ou un ordinateur portable sera nécessaire pour accéder à la plateforme de vote et participer électroniquement. Les Chefs et les mandataires ne disposant pas d'appareils personnels auront accès à une salle désignée sur place (voir détails ci-dessous).

Instructions de vote étape par étape pour les Chefs et les mandataires

1. Pré-inscription

- Les Chefs et les mandataires doivent télécharger une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement (carte de statut, permis de conduire, passeport) pour vérifier leur identité.
- Chaque Chef ou mandataire doit fournir une adresse électronique pour pouvoir accéder à la plateforme de vote électronique de l'APN.
- Les mandataires doivent également télécharger une lettre de procuration signée par le(la) Chef(fe) pour procéder au processus de vérification.
- Une fois que les renseignements seront soumis et vérifiés, des courriels de confirmation seront envoyés à tous les participants inscrits.
- Les Chefs et les mandataires authentifiés recevront un code d'accès à six chiffres au cours du processus d'inscription. Ce code sera nécessaire pour voter sur la plateforme de vote électronique de l'APN.
- Les participants virtuels recevront également un lien Zoom privé (pour la séance uniquement et non pour le vote). Ce lien est réservé aux représentants inscrits.

2. Inscription sur place

- Les Chefs et les mandataires qui s'inscrivent sur place doivent suivre le même processus que les participants préinscrits.
- Après vérification à l'aide de leur carte d'identité avec photo délivrée par le gouvernement et de leur adresse électronique, ils recevront un code d'accès à six chiffres qui sera nécessaire pour voter sur la plateforme de vote électronique de l'APN.
- Les personnes qui s'inscrivent sur place doivent également se présenter au bureau d'inscription pour activer leur accès au vote.

3. Enregistrement avant l'assemblée

- Les Chefs et les mandataires authentifiés, présents en personne ou virtuellement, doivent se présenter au bureau d'inscription avant le début de l'assemblée.
- L'accès à la plateforme de vote électronique de l'APN ne sera activé par courrier électronique qu'une fois la procédure d'enregistrement terminée.



Assemblée des Premières Nations

Assemblée extraordinaire des Chefs 2024

3-5 décembre 2024 • Centre Rogers, Ottawa (Ontario)

Guide à l'intention des Chefs et des mandataires - Vote électronique à l'Assemblée extraordinaire des Chefs (AEC) de l'Assemblée des Premières Nations (APN)

4. Comment voter

- À l'ouverture de la période de vote, un lien vers la plateforme de vote électronique de l'APN et un code de confirmation seront envoyés par courrier électronique à chaque Chef et mandataire inscrit.
- Si vous ne recevez pas votre lien, communiquez immédiatement avec le service d'assistance par téléphone, au 1-833-236-8324, ou par courriel, à registration@afn.ca.
- Cliquez sur le lien contenu dans le courriel pour accéder à la plateforme de vote électronique de l'APN.
- Sélectionnez votre option sur la résolution :
 - Pour
 - Contre
 - Abstention
- Soumettez votre vote. Une fois soumis, le vote est crypté et sauvegardé en toute sécurité dans la base de données de la plateforme de vote électronique de l'APN.
- Après l'envoi, votre adresse courriel sera marquée comme "voté", ce qui signifie que vous ne pourrez pas voter à nouveau.

Absences et transferts

- Si un Chef doit s'absenter et désigner un mandataire :
 - S'ils participent en personne, le Chef et le mandataire doivent se rendre au bureau d'inscription sur place pour procéder au transfert.
 - S'ils participent virtuellement, le Chef et le mandataire doivent envoyer un courriel à registration@afn.ca pour procéder au transfert.
- Si un Chef souhaite passer d'une participation en personne à une participation virtuelle, il doit se rendre au bureau d'inscription sur place pour effectuer le changement.
 - Une fois que le passage de la participation en personne à la participation virtuelle est effectué, le changement restera en vigueur pour le reste de l'assemblée. Il ne sera pas possible de passer de l'un à l'autre.

** Les circonstances particulières justifiant une absence peuvent faire l'objet d'un examen par le conseiller juridique de l'APN.*

Salle d'assistance technique sur place

Une salle sera mise à la disposition des Chefs ou des mandataires qui n'ont pas accès à un téléphone, à une tablette ou à un ordinateur portable pendant l'AEC de l'APN. Le personnel technique sera également présent dans la salle pour aider les Chefs et les mandataires avec le processus de vote ou avec toute autre difficulté technique. Des stations de recharge et des prises électriques seront également disponibles partout sur le site.

Coordonnées

Si vous éprouvez des difficultés techniques ou si vous avez des questions concernant le processus d'inscription ou de vote, veuillez communiquer avec le service d'assistance de l'APN par courriel, à l'adresse registration@afn.ca, ou par téléphone, au 1-833-236-8324.